

From: laurent BONIFACI
Sent: Wed, 15 Oct 2025 08:55:51 +0000
To: Révision PLU;enquetepublique.rlp@isoagglo.fr;Claire LAVOISIER;'DUBOIS Greg [EIFFAGE CONSTRUCTION]';BONIFACI Laurent Architecte
Subject: Requête à l'attention du Commissaire-Enquêteur et dans le cadre de l'enquête publique
Attachments: lettre adressé au Commissaire-enquêteur.pdf, Document de l'agence ADEME Calcul coefficient biotope.pdf, ECOVEGETAL MIXTE.pdf, Mail avec le fabricant d'evergreen 100% infiltrant.jpg

Bonjour Monsieur Le Commissaire-Enquêteur

Je vous prie de trouver en pièces jointes un courrier à votre attention ainsi que des documents annexes dont fait référence ce dernier, à savoir : la fiche de l'ADEME concernant les surfaces Eco-aménageables, un document précisant le type de revêtement de sol des aires de stationnement envisageable (revêtement perméable) et un échange mail avec le fournisseur de ce revêtement.
Je vous prie, Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, de bien vouloir recevoir mes salutations distinguées.

Laurent BONIFACI Architecte



Architecture et Urbanisme

Laurent BONIFACI
Architecte D.P.L.G.
6, rue Auguste Brizeux 56290 PORT LOUIS
Tel. 06 63 06 02 92 Email lbonifaci.architecte@gmail.com
Inscrit à l'Ordre des Architectes N°41885
SIRET 389 201 492 00086

A l'attention de Monsieur Le Commissaire Enquêteur
Mairie de Villenoy
4 rue de la Marne
77124 VILLENY

Adresser par courriel :

enquetepublique.rpi@isoagglo.fr / revisionplu@villenoy.fr

Villenoy le 13/10/2025

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Objet : Enquête publique relative au projet de PLU de Villenoy 77

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je soussigné Laurent BONIFACI, architecte porte une attention particulière à la procédure d'élaboration du nouveau règlement d'Urbanisme : le PLU de la ville de Villenoy 77.

Suite à notre entretien avec Monsieur DUBOIS, lors de votre permanence du mercredi 8 octobre, à la mairie de Villenoy pour vous parler d'un projet s'inscrivant sur une parcelle fléchée OAP (29-41 rue Aristide Briand).

Aussi, dans le cadre de l'enquête publique en cours, je souhaiterais vous faire part de quelques observations sur les règles relatives au PLU et plus particulièrement la règle édictée dans l'article 2.6.1 du de la Zone UP (UP1).

En effet, le futur règlement prévoit de restituer 40% de surface de pleine terre sur cette zone.

Cette règle limite la surface plancher potentiellement constructible et par conséquent la légitimité d'installer une résidence intergénérationnelle sur la parcelle. Pour fonctionner, les gestionnaires exigent un nombre de m² minimum pour ce type de résidence.

Cette règle de coefficient de pleine a pour fonction principale de créer des surfaces perméables permettant aux eaux de pluie de pénétrer dans le sol et donc de soulager le réseau public dédié à la récupération des eaux pluviales.

Cette disposition demeure une contrainte importante pour ce type d'opération : habitation collective intergénérationnelle (OAP situé 29-41 rue Aristide Briand).

Je relève que la collectivité a pris soin d'introduire une règle privilégiant la perméabilité de sol et ainsi limiter le rejet des eaux pluviales dans le réseau public prévu à cet effet.

Le coefficient de pleine terre de 40% précisé dans le futur PLU assure une importante infiltration à la parcelle. Néanmoins des études de sol approfondies devront être réalisées pour vérifier si la nature des sols permet l'infiltration.

Une adaptation de la règle « coefficient de pleine terre » serait à étudier et pour proposition suivante :

Il est d'abord opportun de considérer la nature du sol prédominante dans la commune de Villenoy, à savoir un sol très argileux.

Les sols argileux ont une capacité insuffisante à absorber l'eau de pluie, cela entraîne la stagnation prolongée de l'eau en surface.

De plus, par la destination de ce type de projet et la proximité de la marne, le projet ne prévoit pas d'ouvrage enterré pour un parc de stationnement. Nous devons donc prévoir les stationnements de la résidence en surface ce qui vient également contraindre le % de pleine terre dans son ensemble.

Pour ne pas dégrader la surface constructible du projet et répondre à la problématique du sol, et ainsi contenir ces phénomènes de rétention d'eau sur le terrain, Il me semble pertinent de mettre en place des coefficients BIOTOPE visant à retenir les eaux sur des parties ouvragées tel que les toitures terrasses végétalisées, bassin tampon.

Pour nous permettre de réaliser un projet de résidence intergénérationnelle, il serait opportun de réduire la surface pleine terre, passant de 40% à 30%, et augmenter en contrepartie cette surface perméable par des surfaces éco-aménageables (15% selon coefficient BIOTOPE par surface CBS)

Ce coefficient appelé CBS, décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surface éco aménageable) par rapport à la surface totale d'une parcelle. Le calcul du CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle, d'un îlot, d'un quartier, ou d'un plus vaste territoire. La loi pour l'accès au logement introduit le coefficient de biotope. Le règlement du PLU peut « imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables.

Cette disposition permet d'introduire des surfaces retenant les eaux et ainsi éviter au terrain de se saturer en eau lors des grosses pluies.

La gestion des eaux pluviales sur la commune de Villenoy est améliorée par cette réécriture de l'article avec l'introduction des coefficients Biotope.

Ce principe d'appliquer des coefficients BIOTOPE est explicité dans la fiche de l'ADEME annexée.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire-enquêteur, nos salutations distinguées.

Laurent BONIFACI et Monsieur DUBOIS

BT

Bastien THOMAS <bthomas@ecovegetal.com>

À : vous



Mer 2025-05-28 09:10

2015-ADEME_Calcul coefficie...
855 KoCCTP ECOVEGETAL MIXTE.do...
2 Mo

Afficher les 3 pièce(s) jointe(s) (10 Mo) Enregistrer toutes les pièces jointes

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint le document qui synthétise le calcul du coefficient de biotope selon l'ADEME. Comme évoqué par téléphone, nos systèmes obtiennent un CBS par surface de 0.5 (4 : espaces verts sur dalle I).

Je vous joins également les fiches techniques pour le système Ecovegetal Mixte.

Bonne réception.

Cordialement,

TOITURES VEGETALES
PARKINGS PERMEABLES**Bastien THOMAS**Ingénieur commercial Grand Ouest
Parkings perméables
06 30 08 16 52www.ecovegetal.com



BIODIVERSITÉ

LE COEFFICIENT DE BIOTOPE par surface (CBS)

PORTÉE OPÉRATIONNELLE

Le CBS est un coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surface écoaménageable) par rapport à la surface totale d'une parcelle. Le calcul du CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle, d'un îlot, d'un quartier, ou d'un plus vaste territoire.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové introduit le coefficient de biotope. Le règlement du PLU peut « imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables,

éventuellement pondérées en fonction de leur nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville ».

Exiger l'atteinte d'un CBS donné dans un document d'urbanisme ou dans un projet d'aménagement ou de renouvellement urbain permet de s'assurer globalement de la qualité d'un projet, en réponse à plusieurs enjeux : amélioration du microclimat, infiltration des eaux pluviales et alimentation de la nappe phréatique, création et valorisation d'espace vital pour la faune et la flore.

Echelle de projet

- Échelle intercommunale / PLUi
- Projet urbain / PLU
- Quartier / opération d'aménagement
- Espaces publics
- Tènements privés

Visée opérationnelle

- Lutte contre l'érosion de la biodiversité locale
- Restauration ou développement de corridors écologiques
- lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain
- Gestion des eaux pluviales

Phase de projet concernée

- État des lieux / diagnostic
- Élaboration / Conception
- Mise en application / Réalisation

Étape de l'AEU₂ correspondante

- Identification des enjeux
- Transcriptions spatiales, réglementaires ou contractuelles
- Action de suivi et d'accompagnement

DESCRIPTION

Le CBS est une valeur qui se calcule de la manière suivante :

CBS = surface écoaménageable / surface de la parcelle

La surface écoaménageable est calculée à partir des différents types de surfaces qui composent la parcelle :

Surface écoaménageable = (surface de type A x coef. A) + (surface de type B x coef. B) + ... + (surface de type N x coef. N)

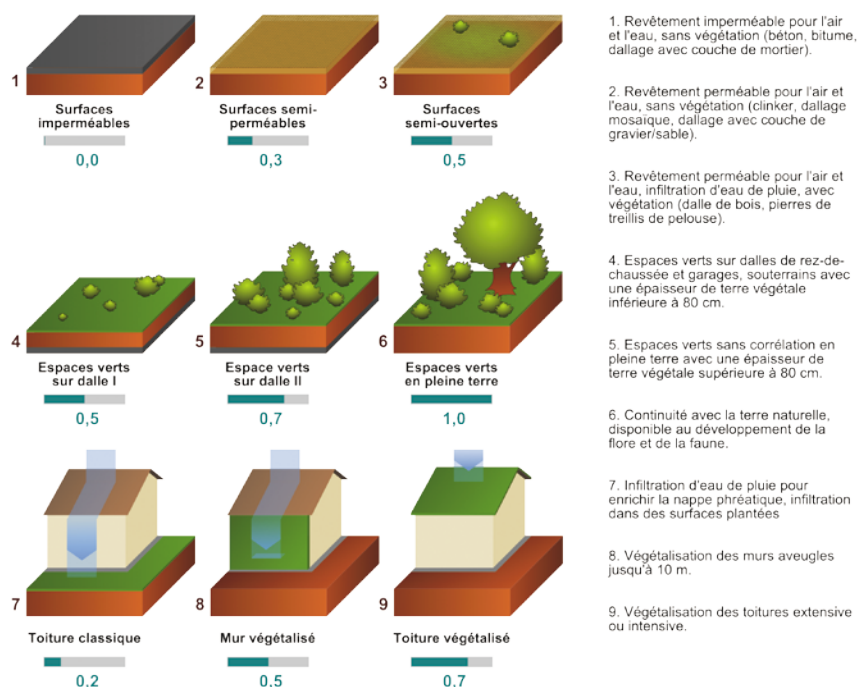
Chaque type de surface est multiplié par un coefficient compris entre 0 et 1, qui définit son potentiel. Par exemple :

- un sol imperméabilisé en asphalte a un coefficient égal à 0, c'est-à-dire non favorable à la biodiversité ;
- un sol en pleine terre est associé à un coefficient égal à 1, le maximum. 10 m² de pleine terre équivalent à 10 m² de surface favorable à la biodiversité (10x1).
- les murs et toitures végétalisées ont un coefficient de 0.5 et 0.7 respectivement. 10 m² de toiture végétalisée équivalent à 7 m² de surface favorable à la biodiversité (10x0.7).

Le CBS a été développé par la ville de Berlin, désireuse d'intégrer la nature dans ses projets d'extension et de renouvellement urbains. Le concept de CBS a été utilisé ensuite par des villes françaises dans leurs PLU.

LE COEFFICIENT DE BIOTOPE par surface (CBS)

PRÉCISIONS



Coefficient de valeur écologique par m² de surface

Les différents coefficients d'après l'exemple de Berlin - Source : http://www.stadtentwicklung.berlin.de/umwelt/landschaftsplanung/bff/fr/bff_berechnung.shtml

EXEMPLES D'APPLICATION

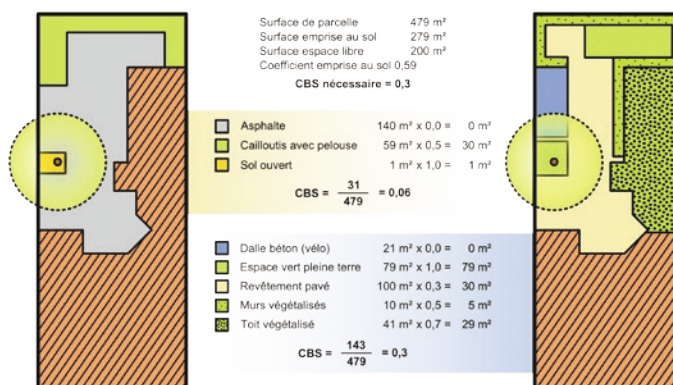
- A Paris et Montreuil

L'objectif de la Ville de Paris est d'insérer davantage le végétal dans les secteurs où il y a des carences ; le CBS minimal défini pour les opérations de renouvellement ou de réhabilitation est donc différent d'un arrondissement à l'autre selon les besoins. Le PLU de la ville de Montreuil exige également un CBS minimal pour toute nouvelle opération.

- Calcul du CBS d'une parcelle

Dans l'exemple ci-contre, le coefficient est égal à 0,06 alors que le CBS minimal à atteindre est de 0,3 (exigé par le document d'urbanisme ou le cahier des charges du projet). Différents scénarios sont donc proposés pour l'atteindre.

Dans la variante apparaissant en bas du schéma, le choix de changer le revêtement en asphalté par un revêtement de petits pavés et d'installer une toiture végétalisée sur 41 m² permet d'atteindre le CBS de 0,3.

Calcul du CBS. Source : http://www.stadtentwicklung.berlin.de/umwelt/landschaftsplanung/bff/fr/bff_berechnung.shtml

Cibles utilisateurs

- Bureaux d'études en aménagement et urbanisme
- Collectivités

Source :

http://www.stadtentwicklung.berlin.de/umwelt/landschaftsplanung/bff/fr/bff_berechnung.shtml



FICHE SYSTÈME

ECOVEGETAL MIXTE

MOUSSES-PAVE

**PARKING PERMÉABLE
À USAGE INTENSIF**

ECOVEGETAL MIXTE

ECOVEGETAL MIXTE est un système alliant ECOVEGETAL MOUSSES et ECOVEGETAL PAVE. Il permet la conception de parkings perméables végétalisés et pavés à usage intensif sur module alvéolaire ECORASTER. Le substrat ECOVEGETAL MOUSSES, à base de concassé de terres cuites recyclées, est amendé spécifiquement. Il favorise l'installation progressive d'une végétation extensive rasante adaptée aux conditions sévères d'utilisation.

Avantages

- Coefficient de ruissellement nul - validé par le CEREMA
- Entretien très faible, sans irrigation après installation des végétaux ;
- Facilite l'infiltration des eaux pluviales, limite le ruissellement de surface ;
- Répond aux contraintes d'urbanisme et d'assainissement ;
- Permet l'installation d'une végétation extensive pour une fréquentation intensive du parking ;
- Améliore le confort urbain par évapotranspiration (40 à 50% des eaux de pluie) ;
- Conformité "Espace vert" et "Surface non imperméabilisée"



Avantages des modules précultivés

- Rendu végétal immédiat à réception de chantier ;
- Mise en service rapide du parking ;
- Mise en place d'un parking végétalisé toute l'année (hors période de gel et de fortes chaleurs) ;
- Réduit la problématique de l'approvisionnement des matériaux en milieu urbain ;

Indications

- Usage intensif du parking : Rotations (jusqu'à 8/jour) - Stationnement (jusqu'à 10 h/jour) ;
- Intégration paysagère par son aspect naturel ;
- Système de végétalisation adapté aux conditions de stress hydrique rencontrées en région méridionale ;
- Technique alternative de gestion des eaux à la parcelle par infiltration dans le sol.



ECOVEGETAL MIXTE

ECOVEGETAL MIXTE est un système alliant ECOVEGETAL MOUSSES et ECOVEGETAL PAVE. Il permet la conception de parkings perméables végétalisés et pavés à usage intensif sur module alvéolaire ECORASTER. Le substrat ECOVEGETAL MOUSSES, à base de concassé de terres cuites recyclées, est amendé spécifiquement. Il favorise l'installation progressive d'une végétation extensive rasante adaptée aux conditions sévères d'utilisation.

Choix du module ECORASTER

ECOVEGETAL MIXTE est composé de dalles ECORASTER E50 végétalisées et de dalles ECORASTER BLOXX remplies de pavés béton.



ECORASTER est un module alvéolaire conçu pour les professionnels des travaux publics et des espaces verts qui réalisent des aménagements perméables de voirie. Une gamme de quatre modèles est proposée pour répondre aux besoins spécifiques de chaque application, le module ECORASTER E50, le plus résistant, doit être choisi préférentiellement pour le remplissage en substrat ECOVEGETAL MOUSSES.

- Modules en PEBD 100 % recyclé « post consumer », de couleur noire, avec croisillons de portance à la base ;
- Système d'attache par tenon-mortaise sécurisé pour une stabilité parfaite dès la mise en œuvre
- Modules avec 36 points de fixation par m² qui forment une armature solidaire, continue et très souple ;
- Capacité de charge à vide: 350 t/m² et capacité de charge remplie 800 t/m² minimum
- Découpe aisée à la disqueuse pour une finition propre ;
- Les modules vides ECORASTER® supportent la circulation des engins de chantier pour le remplissage en substrat lors de la phase de travaux ;
- Agrément voie pompier ;
- Résistants au gel, inaltérables aux UV, incassables ;
- Pose sans joint de dilatation grâce aux parois incurvées des dalles qui absorbent les effets de la chaleur ;
- Enracinement facilité par des alvéoles sans fond ;
- Garantie 20 ans (selon nos conditions de garantie) ;
- DIN 1072 : Ponts et chaussées - 20 t à l'essieu, charge de 150 à 350 t/m² selon le type de dalle ;
- DIN EN ISO 124 - B125 : Aires de stationnement véhicules légers ;
- DIN 38412 : Neutre pour l'environnement - Fabrication contrôlée.

ECORASTER BLOXX

Dimensions : 33,33x33,33x5 cm

Poids : 8,22 kg/m²

Conditionnement : 57,19 m²/palette

ECORASTER E50

Dimensions : 33,33x33,33x5 cm

Poids : 8,79 kg/m²

Conditionnement : 57,19 m²/palette

ECOVEGETAL MIXTE

ECOVEGETAL MIXTE est un système alliant ECOVEGETAL MOUSSES et ECOVEGETAL PAVE. Il permet la conception de parkings perméables végétalisés et pavés à usage intensif sur module alvéolaire ECORASTER. Le substrat ECOVEGETAL MOUSSES, à base de concassé de terres cuites recyclées, est amendé spécifiquement. Il favorise l'installation progressive d'une végétation extensive rasante adaptée aux conditions sévères d'utilisation.

Substrat ECOVEGETAL MOUSSES

Le substrat est à la fois le matériau de remplissage des alvéoles et la couche de réglage. De couleur rouge brique, il s'intègre harmonieusement au domaine de la construction. Mis en œuvre sur une fondation routière classique qui doit être drainante. Amendé spécifiquement pour permettre une colonisation lente par des végétaux de milieux arides.

Substrat à base de terres cuites recyclées issues de matériaux de construction (briques, tuiles, ...) ; Granulométrie 3/15 ; Structure stable ; Forte porosité pour la rétention d'eau.

ECOVEGETAL MOUSSES : végétation de milieux arides

Les espèces végétales sélectionnées, résistantes à une utilisation intensive du parking, proviennent de milieux arides (bord de mer, montagne). Le système ECOVEGETAL MOUSSES crée un véritable écosystème autonome sans entretien. Le couvert végétal du système ECOVEGETAL MOUSSES change au rythme des saisons. Son aspect d'ensemble est hétérogène, il est à la fois fonction de l'usage qui est fait du parking et de l'interaction des végétaux avec le milieu. Le taux de couverture peut varier, de 80 à 100% à la livraison.

ECOVEGETAL PAVE : remplissage en pavés béton autobloquants

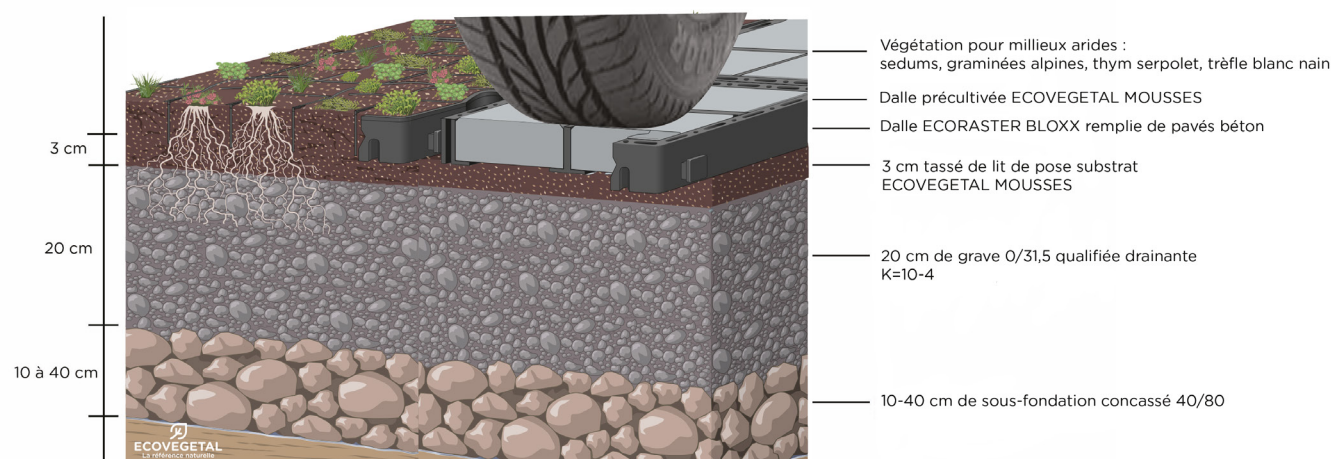
Pavés en béton compressé conçus spécifiquement pour le système ECOVEGETAL PAVE. Dimensions des pavés : 14,2 x 14,2 x 4,5 cm. Poids : 2,05 kg/unité. Différentes couleurs disponibles : gris béton, ivoire, rouge, anthracite, vert, bleu et rose. Conditionnement : 588 u/palette. Comptez 36 pavés/m² dans les dalles ECORASTER BLOXX.



ECOVEGETAL MIXTE

ECOVEGETAL MIXTE est un système alliant ECOVEGETAL MOUSSES et ECOVEGETAL PAVE. Il permet la conception de parkings perméables végétalisés et pavés à usage intensif sur module alvéolaire ECORASTER. Le substrat ECOVEGETAL MOUSSES, à base de concassé de terres cuites recyclées, est amendé spécifiquement. Il favorise l'installation progressive d'une végétation extensive rasante adaptée aux conditions sévères d'utilisation.

Coupe de principe et conseil de mise en œuvre



Avant travaux, réaliser une étude géotechnique de portance à court et à long terme du fond de forme et vérifier la perméabilité du sol. Terrassement: le dimensionnement des plateformes pour la circulation des véhicules est donné par le Guide des Terrassements Routiers (GTR). La compacité de la couche de forme et la portance de la plateforme doivent être contrôlées. Les valeurs attendues pour une plateforme de niveau de résistance PF2 destinée à un usage parking sont $EV2 \geq 50$ MPa et Indice portant $10 < CBR \leq 20$.

Mise en oeuvre :

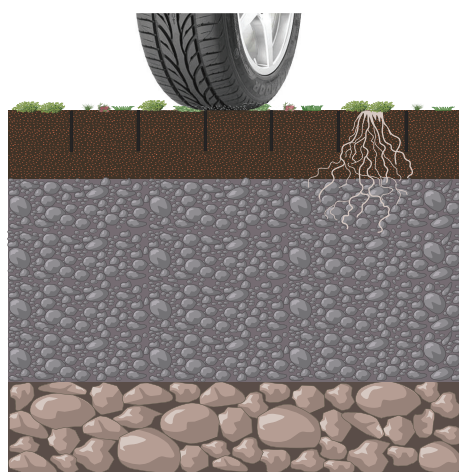
1	Décaisser le sol sur 30 à 60 cm (VL : 30 cm - PL : 60 cm) et contrôler la portance du fond de forme
2	Vérifier la perméabilité du sol. Un drainage est recommandé, pour un coefficient de perméabilité $K < 10^{-6}$ m/s
3	Poser un géotextile sur l'arase
4	Mettre en oeuvre la sous fondation, 10 à 40 cm de concassé 40/80 selon l'usage VL ou PL du parking. Elle assurera portance et drainage. Compacter selon les règles de l'art ;
5	Terminer la fondation par 20 cm d'une grave drainante
6	Compacter selon les règles de l'art, vérifier la déformabilité de la plateforme, contrôler les niveaux
7	Régler la fondation par un lit de pose de 4 cm du matériau de remplissage des dalles ECOVEGETAL MOUSSES (3 cm après compactage).
8	Poser les modules ECORASTER. Si découpes, prévoir de les faire en fond de parking pour conserver des modules entiers dans les parties les plus sollicitées. Insérer les pavés dans les dalles.
9	Assurer, en fin de chantier, un arrosage par aspersion à raison de 5 à 10 l par m ² . Il peut se prolonger sur 2 à 3 semaines en période sèche.
+	Pour éviter l'installation de bordures. Il est possible de couler un enrobé à 180°C directement contre des dalles ECORASTER. ECORASTER résiste parfaitement à la chaleur dégagée par l'enrobé.

ECOVEGETAL MIXTE

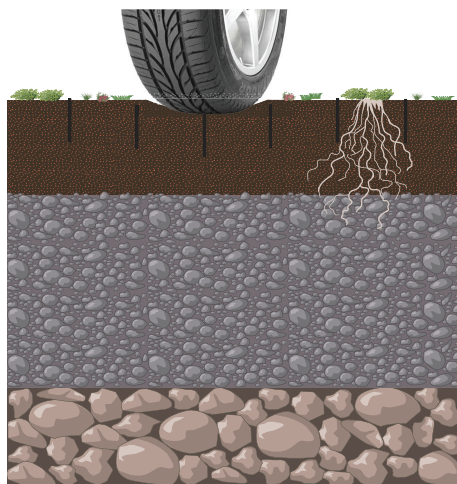
LIT DE POSE :

Pour la pérennité du système, il est important de respecter les préconisations de pose et notamment l'épaisseur du lit de pose sous les dalles ECORASTER.

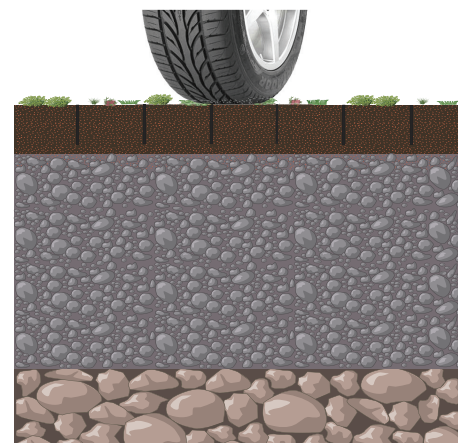
Les bonnes pratiques



épaisseur lit de pose égale à $3 \text{ cm} \pm 1 \text{ cm}$ après pose des pavés

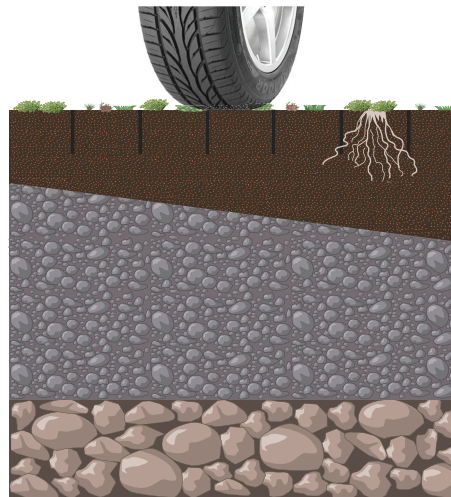
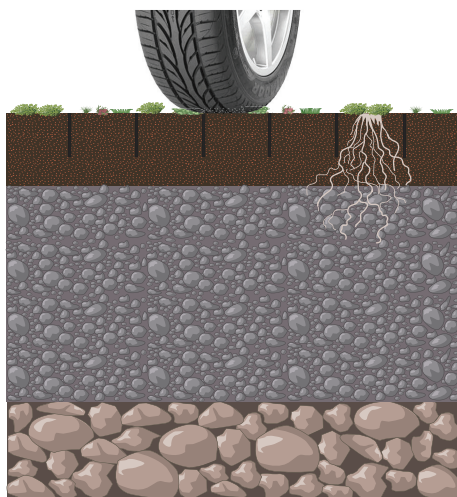


épaisseur lit de pose trop importante (tassement différentiel)



épaisseur lit de pose trop faible ou lit de pose inexistant (mauvais enracinement des végétaux)

L'épaisseur du lit de pose doit être uniforme. Les variations d'épaisseur du lit de pose ne doivent pas servir à donner une pente au revêtement ni servir à corriger les défauts de planéité de l'assise qui doit être réglée en fonction du profil définitif.




ECOVEGETAL
La référence naturelle

ECOVEGETAL MOUSSES PRÉCULTIVÉ

ENTRETIEN :

- Entretien du système très faible après mise en place des dalles prévégétalisées ;
- Pas d'irrigation après installation des végétaux (sauf en région méridionale) ;
- Contrôle, si besoin, de la croissance des végétaux et notamment des graminées par un passage annuel au coupe - bordure (rotofil).

Périodes de mise en œuvre

Période favorable	Mi-septembre – février (hors période de gel)	Avec garantie de reprise
Période possible	Février - mai	Avec garantie de reprise (hors sécheresse prolongée : 3 semaines sans pluie)
Période sans garantie de reprise	Juin – mi-septembre	Sans garantie de reprise

La garantie de reprise est limitée aux conditions suivantes :

- Apport d'eau obligatoire à l'installation
- Apport d'eau obligatoire si déficit hydrique prolongé (1 semaine sans pluie) pendant 4 semaines après la mise en œuvre
- Hors stockage et dégradation
- Mise en œuvre faite dans les règles de l'art

Conditionnement des modules ECOVEGETAL MOUSSES

Unité de vente	module prévégétalisé de 1,33m ² (12 dalles alvéolaires assemblées en usine)
Palettisation	29,26 m ² /palette
Couches/palette	22 selon le modèle
Poids moyen au m²	50 kg
Poids d'une palette	1500 kg
Transport 25 t	18 palettes/camion
Surface/camion	526,68 m ²
Poids/camion	max. 24 t

Stockage sur chantier

Les modules ECOVEGETAL MOUSSES doivent être :

- Dépalettisés et posés dès réception sur chantier conformément à nos recommandations (les défilmer ne suffit pas à empêcher la montée en température des dalles palettisées) ;
- Entreposés à l'ombre ou dans un endroit frais ;
- Arrosés en cours de chantier, en cas de forte chaleur, pour éviter leur dessèchement.

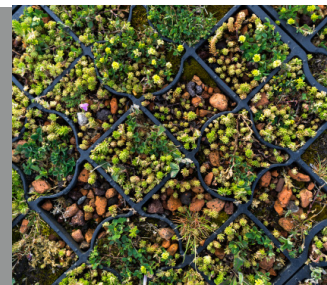
L'entreprise réalisant les travaux sera avertie de ces délais et devra les respecter scrupuleusement. ECOVEGETAL dégage toute responsabilité si les modules sont stockés dans de mauvaises conditions ou restent palettisés au-delà d'une journée à réception des palettes.



ENTRETIEN COURANT : SYSTÈME ECOVEGETAL MOUSSES

FICHE CONSEIL

Le système ECOVEGETAL MOUSSES est composé de sedums, graminées et autres vivaces. Ce type de système ne nécessite pas un entretien important, néanmoins pour un rendu optimal il est conseillé de respecter les préconisations suivantes :



Entretien en période de pose

Arrosage :

Conformément à notre fiche technique, procéder à l'arrosage des modules ECOVEGETAL MOUSSES après la pose, et plus particulièrement en période de sécheresse. Cet arrosage doit permettre l'enracinement des végétaux dans la fondation fertile et assurer leur autonomie. Il peut se prolonger sur plusieurs semaines en période estivale.

Entretien courant d'un parking ECOVEGETAL MOUSSES

FERTILISATION : Apport 2 fois par an d'engrais à action prolongée

- Février/mars : Au démarrage de la végétalisation, un engrais à libération lente est recommandé.
- Automne : Apporter un engrais racinaire.

ARROSAGE : En cas de sécheresse prolongée.

En période sèche et chaude, un arrosage est préconisé.

TONTE :

Prévoir 2 à 3 fauches par an sur les zones non piétinées à l'aide d'un rotofil, d'une débroussailleuse ou d'une tondeuse. Laisser environ 5 cm de pousse au dessus de la dalle ECORASTER.

PÉRIODE HIVERNALE :

En période de gel, éviter l'utilisation de sel sur les zones végétalisées pour ne pas brûler les plantes. En cas d'utilisation d'une déneigeuse, ajouter une bavette en caoutchouc à la lame.

